

**ECOLE PUBLIQUE PORT-SUD**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE du 5 novembre 2020**

**PRESENTS :**

Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires : Mme Bressand,  
Directeur : M. Ollivier, Enseignants : Mme Boyer, Mme Clédy, Mme Declérieux, Mme Gali, Mme Le Gall, Mme Legay, Mme Martinez, Mme Page, Mme Rohart, Mme Sandid,  
Educatrice Spécialisée : Mme Gagneux,  
Parents d'élèves : Mme Chan-Kin, Mme Croiseau-Leclerc, Mme Da Rocha, Mme Dubourg, Mme Ferron, Mme Ménestrier, Mme Moutte, Mme Rousseau, M. Bolis, pour Les Enfants d'Abord, Mme Benicourt, Mme Besnard, Mme Morizur pour la FCPE.

**EXCUSES :**

Mme Mayeur, Maire,  
Mme Issolah, Médecin scolaire,  
M. Hodges, Inspecteur de l'Education nationale.

M. OLLIVIER demande un secrétaire de séance en proposant qu'il soit désigné parmi les parents d'élus présents. Chacune des deux associations de parents d'élèves sera secrétaire pour un des conseils d'école, et le dernier sera assuré par un des membres de l'équipe d'enseignement.

Mme CHAN-KIN se propose comme secrétaire de séance mais suggère que la prochaine fois, les notes puissent être prises à partir du document de préparation du conseil d'école afin de faciliter la prise de note.

**1. Installation du conseil d'école**

Le 9 octobre 2020 se sont tenues les élections des représentants des parents d'élèves. Nous avons pu compter 492 électeurs, 199 votants, avec un taux de participation de 38,01%.

Deux listes se sont présentées. Les Enfants d'Abord ont eu 9 élus, le FCPE 3 élus titulaires.

Les élections ont été réalisées entièrement par correspondance.

**Résultat des élections de parents d'élèves du 09/10:**

Nombre d'électeurs inscrits :	492
Nombre de votants :	199
Suffrages exprimés :	187
Nombre de sièges à pourvoir :	12
Bulletins blancs et nuls	12
Taux de Participation:	38,01%
Elus Les Enfants d'Abord	9
Elus FCPE	3

**2. Effectifs – Structure de l'école**

287 élèves + 11 élèves ULIS répartis sur les 11 classes

CLASSES	EFFECTIFS	ENSEIGNANTS
CP A	26	Mme Sandid
CP B	25	Mme Martinez
CP/CE1	6+19	Mme Vichery
CE1	26	Mme Gali / Mme Valérian
CE1/CE2	9+16	Mme Page
CE2	27	Mme Le Gall

CE2	14+12	Mme Clédy
CM1	27	M. Ollivier / Mme Rohart
CM1/CM2	26	Mme Legay
CM2A	28	Mme Declérieux
CM2B	26	Mme Boyer
ULIS autisme	11	Mme Barlafante
CMPSI	10	Mme Berthaud

Le RASED, Réseau d'Aide Spécialisées aux Elèves en Difficulté, est un service gratuit de l'Education Nationale regroupant des enseignants spécialisés (E et G) et une psychologue.

Les aides se passent à l'école pendant les heures scolaires, dans la classe ou en dehors.

Le RASED de Breuillet intervient dans les écoles maternelles et élémentaires de :

Breuillet, Breux-Jouy, Courson-Monteloup, Fontenay les Briis, Forges les bains, St Maurice Montcouronne, St Sulpice de Favières et St Yon.

Le RASED de Breuillet est composé de quatre personnes :

-une psychologue scolaire, Mme PARENT

-deux maîtres E qui apportent une aide pédagogique aux élèves en difficulté, Carole MARQUAND et Elène PAOLORSI

-un maître G, Mme BACHOFFER chargée de l'aide relationnelle.

Carole MARQUAND et Elène PAOLORSI, maîtres E, apportent une aide pédagogique pour aider les élèves à apprendre et à comprendre. Elles interviennent en français et en mathématiques. En ce début d'année difficile, dès la première semaine de la rentrée, elles sont intervenues dans les classes pour aider les élèves de CP, CE1 et CE2 dans le cadre des poursuites d'aide.

Les prises en charge en petits groupes deux fois par semaine ont commencées pour les élèves de CP, CE1 et CE2.

Les parents sont informés par un courrier lorsqu'une aide pédagogique est apportée à leur enfant.

Les maîtres E ont aidé à la passation des évaluations nationales au CP et au CE1. Elles participent aux équipes éducatives et ESS des élèves qu'elles suivent.

Mme BACHOFFER, maître G, apporte une aide qui s'adresse à des enfants qui éprouvent des difficultés relationnelles allant de l'inhibition à l'agitation et ayant une influence négative sur les apprentissages.

Elle est actuellement en congé maternité et devrait reprendre en janvier.

Mme PARENT, psychologue scolaire, est déjà intervenue dans l'école pour des observations en classe, des entretiens, des bilans pour les orientations en SEGPA, les équipes éducatives et les ESS. Un bilan psychologique se fait avec l'accord des familles.

### **Prévisions des effectifs pour la rentrée 2021:**

Pour la rentrée 2021 : 62 CP sont prévus d'après les chiffres donnés par Mme Tatigney, ce qui ne devrait pas modifier la structure de l'école.

### **3. Règlement intérieur**

Pas de modification du règlement intérieur, il est voté à l'unanimité. Il sera distribué à chaque enfant, et devra être signé par les représentants légaux.

Le prochain règlement intérieur sera voté au dernier conseil de l'année scolaire, en juin 2021 pour pouvoir être mis en place dès la rentrée scolaire 2021/2022.

### **4. Bilan Association**

A ce jour, l'en caisse de l'association SPORT SUD est de 17 808,93€

Les gains liés au photographe ont été d'environ 1698€ à modifier avec d'éventuelles recommandes. Les parents demandent à voir les photos avant de commander, ce qui n'a pas été possible cette année. La photographe (1ère prestation dans l'école) a envoyé un pdf de 300 pages que M. Ollivier n'a pas pu imprimer en couleurs. La journée de prise de vue s'est bien passée.

Les avoirs pour les 4 classes de découvertes annulées en mars et avril 2020 sont de 15000€, ceux-ci sont à utiliser sur 2021 ou un remboursement sera à envisager.

### **5. Projets 2020/2021**

Des projets, notamment de classes de découvertes, sont envisagés mais, au vu de la situation sanitaire actuelle, il faut attendre d'y voir plus clair, pour envisager de les mettre en œuvre. Toutes les autres sorties culturelles ou pédagogiques sont pour l'instant suspendues.

Les interventions de personnes extérieures sont annulées (ce qui concerne également la BCD) et la prise de rendez-vous physique avec les parents est suspendue.

## 6. Travaux, équipements, investissement

Cet été les peintures ont été réalisées dans les bâtiments Dauphin et Océan, les rideaux ont été changés dans toutes les classes et dans les locaux des accueils de loisirs. Les sols des escaliers et des coursives hautes ont été rénovés dans le bâtiment Océan. Les travaux sur la toiture du bâtiment Dauphin sont terminés. Un visiophone a été installé pour l'école et le centre de loisirs.

Questions des parents à la mairie :

1-Certains enfants sont assez violents avec leurs camarades, pendant les récréations et la pause du midi. Quelles sont les mesures prises en cas de récidives permanentes (côté école et centre pour le midi) ?

En cas de problèmes de comportements des enfants, les équipes sont attentives et interviennent. Il y a des échanges entre animateur référent et enseignant au retour de la pause méridienne.

L'équipe enseignante et la mairie précisent qu'aucun parent n'a saisi les différentes équipes pour signaler des comportements violents ou problématiques.

2. Protocoles sur la distribution et quelle est la quantité de pain par élèves lors des repas cantine ?(élèves qui se plaignent de la qualité du repas)

La Mairie rappelle que cette question relève de la commission restauration. La distribution de pain se fait sur demande auprès de l'animateur. Un premier morceau de pain est distribué à chaque enfant. Pour le surplus, l'enfant doit s'adresser à l'animateur. La mairie rappelle que le midi plusieurs kilos de pain sont jetés après chaque service et qu'il n'y a pas de refus de donner un second morceau de pain aux enfants.

La FCPE fait remarquer qu'il faudrait mettre à disposition des sachets de sel à la demande.

3. Concernant les problèmes liés au ramassage scolaire avez-vous trouvé une solution ?

Le directeur de l'AL/la police municipale a fait une intervention dans le bus et à l'arrêt auquel les problèmes de comportement ont été remontés. Les parents des enfants posant problèmes vont être contactés et un rappel au règlement du transport scolaire va être fait. Les enfants de moins de 7 ans doivent être déposés et récupérés par un adulte, et reste sous la responsabilité de celui-ci tant qu'il n'est pas dans le bus, même si l'accompagnateur du bus est présent à l'arrêt. Cette personne ne peut avoir un groupe d'enfant à surveiller en attendant l'arrivée du bus. Le règlement doit être signé par les parents et l'enfant.

LEA ajoute une question non prévue concernant la mise en place des horaires décalés (sorties de certaines classes à 16h15 et d'autres à 16h30 – reprise le midi 15 minutes plus tôt pour celles sortant à 16h15 lié au protocole sanitaire COVID 19 afin de limiter la densité des personnes aux horaires de sorties) décidé le mardi 03/11 pour une application le jeudi 05/11. LEA précise que :

- les parents n'ont pas été prévenus dans des délais permettant de s'organiser
- cela génère des interrogations sur qui s'occupe des enfants entre 16h15 et 16h30 si les parents ne peuvent pas être là. Cela va-t-il générer des facturations au centre à compter de 16h15 ?
- cela risque de provoquer des attroupements pour les parents attendant les fratries et nuire à la fois au protocole sanitaire qui cherche à limiter les brassages et augmenter le risque attentat.

M.OLLIVIER précise que la fixation des horaires relève d'une décision du maire de la commune et que celle-ci a été faite en partenariat pour limiter le nombre de parents devant l'école à 16h30. Il rappelle aussi que la règle est de venir chercher les enfants à l'heure, que les enseignants attendent souvent bénévolement 5 à 10 minutes, mais que les enfants ne sont normalement plus sous leur responsabilité dès le portail franchi.

La mairie répond qu'il s'agit d'un test et que vont être étudiés les éléments problématiques remontés par les parents. La mairie assure que les enfants dont les parents n'ont pas pu venir à 16h15 seront pris en charge par un animateur du centre. La mairie se renseigne et doit nous apporter une réponse sur la faisabilité du quart d'heure entre 16h15 et 16h30 gratuit pour les parents, car pour le moment les animateurs sont mobilisés pour éviter le brassage. A partir de 16h30, la règle normale s'applique (les enfants sont pris en charge par le centre à titre payant).

M. OLLIVIER rappelle aussi que la mesure a été prise dans l'urgence, que tout le monde est bien conscient des difficultés que cela a pu engendrer et qu'un temps d'observation va être observé. Pour l'instant, ce changement d'horaire va être appliqué avec souplesse et bienveillance.

## 6. Sécurité de l'école - PPMS

Un exercice «alerte intrusion » a été réalisé le 2 novembre 2020 avec la maternelle.

Le système d'alarme n'est pas efficace et ne permet pas une alerte audible et visible par tous permettant une mise en sécurité des enfants et adultes. Le système prévu au budget 2020 a été repoussé à 2021. Que ce soit la FCPE ou LEA, les parents d'élèves sont surpris de ce manque dans la sécurité des écoles, d'autant qu'il s'agit d'une remarque récurrente depuis la mise en place des PPMS intrusion.

## 7. Questions des parents

### **1. Quels sont les résultats des évaluations nationales, pour chaque niveau ?**

Le niveau global des élèves de l'école est globalement meilleur que le niveau global de la circonscription. Un retour sera effectué par les enseignants vers les parents dont les enfants sont en difficulté.

Un plan devra être mis en place avec l'école maternelle pour travailler sur les quelques items qui montrent des fragilités.

### **2. Y a-t-il du retard sur le programme scolaire pour chaque niveau, causé par le confinement de mars ?**

Les enseignants constatent une difficulté à se remettre dans une ambiance de classe (vivre ensemble) mais pas forcément de retard scolaire énorme. Depuis le retour des vacances de la Toussaint, les enfants ont repris des bons réflexes d'écoliers.

### **3. Mise en place du port du masque quelles sont les procédures et quelles sont les sanctions pour un enfant que ne respecte pas la procédure ?**

Les enfants se sont bien adaptés au port du masque. Il n'y a pas de sanction pour les élèves ayant des difficultés à porter le masque mais de la pédagogie. Le masque ayant une durée de port recommandé de 4 heures, il doit être changé après la pause repas pendant laquelle les enfants l'ôtent pour manger. Cependant certains élèves portent le même masque toute la journée, des mots aux parents vont être envoyés pour rétablir les bonnes pratiques de deux masques par jour dans un sachet.

### **4. Port du masque, les enfants doivent-ils le porter toute la journée et combien de masque doit-on donner à nos enfants ?**

Les parents doivent fournir 2 masques propres par jour à leur enfant. La Mairie a fourni 10 masques en tissu par classe à fournir exceptionnellement aux enfants venus sans masque à l'école.

### **5. Les règles de la laïcité, sont-elles bien respectées dans l'établissement ? (suite à des enfants qui auraient des propos malveillants)**

L'équipe enseignante n'a pas eu connaissance de propos malveillants mettant à mal la laïcité. Les règles du vivre ensemble et le règlement intérieur sont appliquées.

A noter que la minute de silence a bien été respectée par tous les élèves, et que certains enfants ont spontanément applaudi à la fin de l'échange-hommage au professeur Samuel Paty

### **6. La ramette de papier A4 qu'elle sera son utilité ?**

Elle permet de réaliser des photocopies. Le coût de la ramette de papier est prohibitif via le titulaire officiel du marché fournissant les ramettes. Cela permet de conserver le budget de l'école pour des dépenses à plus forte valeur ajoutée pour les enfants. Les enseignants indiquent que la ramette de papier ne coûte pas plus cher que deux cahiers 24x32 qui pourraient être demandés aux familles.

### **7. Quelles sont les procédures en cas d'accident (enfant blessé) dans l'établissement lors de la récréation ?**

Toutes les blessures sont consignées dans un cahier. Les enseignants sont prévenus par les animateurs référents si la blessure a été faite pendant le temps de l'accueil de loisirs. L'adulte en charge de l'enfant procède aux soins si nécessaire et prévient les parents le cas échéant pour les blessures importantes. En cas de problème, les parents ne doivent pas hésiter à contacter l'enseignant ou le directeur.

### **8. Pourquoi demander aux enfants de revendre des chocolats pour financer des sorties, un voyage alors que ces mêmes enfants ont déjà effectué cette démarche pour rien l'année dernière ?**

Les fonds permettent de financer toutes les activités et ou matériel à but pédagogique pour les élèves, pas seulement les classes découvertes. L'équipe enseignante rappelle qu'il n'y a aucune obligation d'acheter ou de vendre. Cette année, beaucoup d'enfants étaient demandeurs. Les livraisons seront assurées même en cas de nouveau confinement. Le volume des ventes est réduit de moitié par rapport à l'an dernier qui était exceptionnelle.

### **9. Les PES (professeur des écoles stagiaires) ont commencé sans aucun cahier pendant le mois de septembre en attendant leur commande pourquoi ? Ne pourrait-on pas envisager un stock de 30 cahiers du jour pour les PES de l'année prochaine ?**

Le manque de matériel et de cahiers n'a pas été pas spécifique aux PES. Il y a une erreur lors de la commande des PES cette année, cela ne devrait pas se reproduire. De plus, le fait d'avoir peu de temps pour débarrasser les cartons suite aux travaux à retarder les délais de réaction.

Autres questions posées en séances :

**10. Quel est le protocole si un enseignant est absent (covid ou autre) ?**

Il n'y a plus beaucoup de remplaçants disponibles. Les enfants sont appelés à rester à la maison si possible. Sinon ils seront accueillis à l'école mais cela générera un brassage dans les groupes de l'école ce qui n'est pas souhaitable. Il n'y a donc pas de solutions à l'heure actuelle.

**11. En cas de nouveau reconfinement, quels sont les outils mis en place ?**

La plupart des classes disposent d'un ENT (Espace Numérique de Travail). L'école elle-même disposera de son propre ENT sous peu. Il est rappelé par contre que tous les parents ne veulent pas s'inscrire aux ENT ce qui rend plus difficile la communication avec eux.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45**

Le Directeur  
Christian OLLIVIER



La secrétaire de séance  
Perrine CHAN-KIN

